

Courrier à l'attention des pharmaciens d'officine

Rungis, le 25 juillet 2025

Objet : Arrêt de commercialisation de VITAMINE A DULCIS 25 000 U.I. POUR 100 g, pommade ophtalmique - recommandations et alternatives

Cher Confrère, Chère Consœur, Madame, Monsieur

Dans le cadre de l'arrêt de commercialisation de **VITAMINE A DULCIS 25 000 U.I. POUR 100 g, pommade ophtalmique** et conformément à l'actualité parue sur le site internet de l'ANSM, nous souhaitons vous informer des recommandations suivantes pour la prise en charge de vos patients.

La spécialité VITAMINE A DULCIS 25 000 U.I. POUR 100 g, pommade ophtalmique est indiquée dans le traitement du xérosis conjonctival et cornéen et dans le traitement d'appoint des troubles de la cicatrisation cornéenne.

Malgré les démarches engagées, aucune solution satisfaisante n'a pu être identifiée pour maintenir **VITAMINE A DULCIS** sur le marché français en raison de difficultés liées à sa fabrication. L'arrêt de commercialisation de cette spécialité est intervenu le 30 juin 2025.

Afin de permettre aux patients qui souffrent de troubles ophtalmiques très sévères d'avoir accès au stock restant de ce médicament, la prescription de cette spécialité est réservée aux patients souffrant des troubles suivants et qui ne répondent pas aux traitements de première intention :

- ✓ Syndromes secs sévères ;
- ✓ Cicatrisations résistantes et compliquées de la cornée ;
- ✓ Ulcères neurotrophiques ;
- ✓ Anomalies de conformation des paupières.

C'est pourquoi, nous vous demandons dès maintenant :

- De réserver la délivrance de ce médicament aux patients présentant une ordonnance datant de moins d'un an.
- De commander et dispenser la juste quantité dont ils ont besoin pour 1 mois (nombre de tubes mentionnés sur l'ordonnance).
- De ne stocker aucune boîte de cette spécialité.
- De recourir à des alternatives thérapeutiques **pour les autres patients**, notamment des produits à base d'acide hyaluronique ou de dexpanthénol, dont certaines sont prises en charge sur prescription par un ophtalmologue.
- De rester vigilants sur la composition de ces alternatives, car certains composants peuvent parfois être mal tolérés chez les patients.

Commandes

Les commandes de **VITAMINE A DULCIS** doivent être effectuées exclusivement par email à l'adresse suivante : france.vitamineA@abbvie.com

L'email devra mentionner le nom, les coordonnées de votre officine et la quantité de tubes souhaités (pas d'ordonnance à joindre à l'email).

Pour information, la date de péremption du stock résiduel de cette spécialité est le 31 octobre 2025.

Information médicale

Pour toute question ou demande d'information médicale complémentaire concernant le contenu de cette lettre ou concernant l'utilisation de **VITAMINE A DULCIS 25 000 U.I. POUR 100 g, pommade ophtalmique**, veuillez contacter notre Service d'Information Médicale.

- Par téléphone au : 0 800 00 12 89 du lundi au vendredi de 9H à 18H
- Par Email : france.infomed@abbvie.com

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez www.ansm.sante.fr ou <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, cher Confrère, chère Consœur, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Sophie MELTZHEIM
Pharmacien responsable

Claire ROUSSEL
Directeur Médical

FR-VADDE-250003– 07/2025